

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 janvier 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.600**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 décembre 2021, visant à obtenir des données supplémentaires sur les nouveaux cas quotidiens, s'il s'agit de cas de gens vaccinés et savoir parmi les cas de gens vaccinés adéquatement, avec quel vaccin ils ont été vaccinés (Astra, Moderna ou Pfizer).

Au terme des vérifications effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient pas ces renseignements. Nous vous invitons à consulter le site Internet de l'Institut national de santé publique du Québec pour obtenir ces données ainsi que les recherches scientifiques qui ont été réalisées sur le sujet.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1